

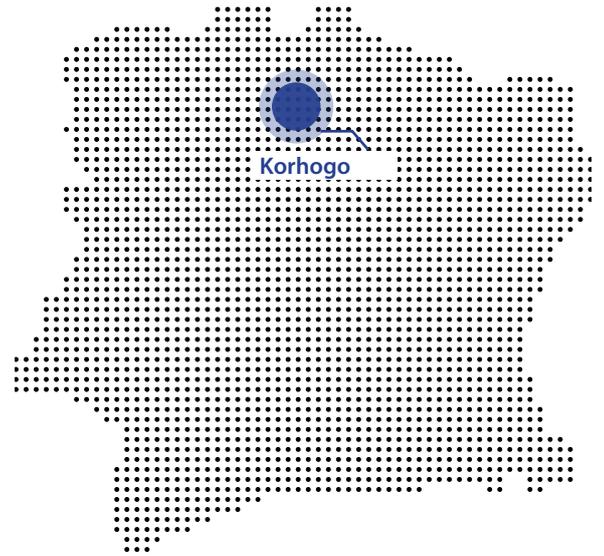


Cofinancé par  
l'Union européenne



## Note d'analyse

# LES FEMMES DANS LA CRAINTE



**LA PROBLÉMATIQUE DES SOINS DE SANTÉ,  
DE LA SÉCURITÉ & DE L'ÉCONOMIE**



## Résumé

Les besoins identifiés par les femmes de Korhogo ont été regroupés en trois thématiques par ordre de priorité (Finance, santé et sécurité) et six sous thèmes qui ont fait l'objet d'analyse par les experts. Au niveau des finances, l'accès au crédit, au marché local et international ont constitué les principaux aspects de l'analyse des besoins. Les causes du faible accès au financement sont en majorité l'absence de garantie, le défaut d'information sur les possibilités de financement, le défaut de transparence dans la procédure de sélection des bénéficiaires et la lourdeur des procédures de demande de financement, l'ignorance et le bas niveau d'éducation des femmes. Les recommandations pour faire face aux difficultés évoquées portent sur la transparence dans l'octroi des financements et la prise de mesures de facilitation à l'accès au marché national et international. L'étude menée par l'expert de santé a révélé deux (02) grandes thématiques prioritaires auxquelles sont rattachées des difficultés. Il s'agit des ressources humaines et de la qualité des prestations. L'analyse décrit une absence quantitative des ressources humaines en termes de personnel de santé et une mauvaise qualité des prestations due à une faible conscience professionnelle, l'inexpérience de certains agents et un cadre de travail insalubre et peu hygiénique. Au niveau des propositions, l'analyse préconise aux

pouvoirs publics l'augmentation des agents de santé et la rigidité dans le contrôle du code déontologique et disciplinaire des agents de santé en vue de mesures répressives. L'analyse de la thématique sécurité a dégagé deux (2) sous thèmes qui sont la discrimination et la violence à l'égard des femmes, et les infractions contre les biens et les personnes. La rationalisation du premier problème a permis de ressortir les facteurs religieux et culturel comme principales causes de cette situation. Le deuxième problème a, quant à lui trouvé sa source dans l'analyse des coûts sociaux de la crise militaro-politique qu'a connu le pays depuis 2020, en termes de déviance et de criminalité et que le poids de la domination culturelle contribue à exacerber. Concernant les recommandations portant sur la discrimination et les violences faites à l'égard des femmes, elles ont été élaborées autour de trois dimensions : la prévention, la protection des femmes et la prestation de service au bénéfice des femmes. Au niveau des infractions contre les biens et les personnes, le dialogue avec les autorités traditionnelles, la prévention et la répression ont été respectivement préconisés pour réduire l'influence de ces deux (2) phénomènes dans la région.

## CONTEXTE

Korhogo est la quatrième ville la plus peuplée de la Côte d'Ivoire, avec 425 547 habitants selon les projections statistiques pour 2020. C'est aussi la plus grande ville du nord du pays. Dominée par le mont "Korhogo", elle est le chef-lieu du district des Savanes et de la région du Poro. La ville de Korhogo a une population composée principalement de Sénoufo et de malinké.

Au niveau du transport, la moto est le moyen de locomotion le plus prisé par la population.

Le département compte un centre hospitalier régional de 372 lits, un hôpital, 65 centres de santé, un centre de transfusion sanguine, un centre antituberculeux, des dispensaires et neuf pharmacies.

Au niveau économique, les trois (03) secteurs primaire, secondaire et tertiaire sont réunis à Korhogo. Les mines et l'agronomie, dominée par l'agriculture et l'élevage, constituent le secteur primaire.

Quant au secteur secondaire, il est essentiellement caractérisé par la transformation industrielle du textile. Le secteur tertiaire, lui, tire sa force de la position stratégique de carrefour commercial de la ville de Korhogo avec un important marché dont l'activité est permanente.

Malgré la fière allure qu'offre la ville de Korhogo et les mutations encourageantes qu'elle est en train de subir, les défis économiques, sécuritaires et sanitaires sont encore réelles, surtout quand on les appréhende du point de vue des femmes.

La présente note d'analyse est une étude sectorielle menée en collaboration avec quinze (15) OSC féminines de la ville de Korhogo. Elle expose, à la fois les observations des femmes documentées par des consultants, ainsi que les recommandations qu'elles font pour améliorer leurs conditions de vie au niveau local.

## I- LA PROBLÉMATIQUE DES FINANCES

Selon le rapport de l'OCDE (2011), l'autonomisation économique des femmes est une condition indispensable à l'instauration d'un développement durable et d'une croissance inclusive. C'est dans ce sens que le Système des Nations Unies à travers l'Objectif de Développement Durable 5 (ODD) encourage les États membres à autonomiser toutes les femmes et filles afin qu'elles atteignent leur plein potentiel. En Afrique de l'Ouest, les femmes accèdent à seulement 10% du crédit disponible. L'une des causes est l'insuffisance d'actifs propres à offrir en garantie (Jacquemot, 2019). En Côte d'Ivoire, les femmes sont en majorité les acteurs du secteur agricole. Elles constituent 67% de la main-d'œuvre agricole. Or, elles ont difficilement accès aux innovations et à l'encadrement agricole qui sont plutôt orientés vers les cultures pérennes dirigées par les hommes. En outre, leur accès à la terre est limité à cause des coutumes qui les confinent sur des parcelles moins fertiles (FAO, 2017). Dans la région du Poro (Nord de la Côte d'Ivoire), les femmes sont plus représentées dans les cultures maraichères et produisent 10% des légumes du territoire national. Ces agricultrices, en majorité analphabètes, éprouvent des difficultés pour accéder aux crédits (FAO, 2017). Les obstacles qui limitent leur accès au financement sont en majorité l'absence de garantie, le défaut d'information sur les possibilités de financement, le défaut de transparence dans la procédure de sélection des bénéficiaires et la lourdeur des procédures de demande de financement (Akouwerabou, 2020). Cette situation rend les femmes vulnérables et les expose à la pauvreté. Selon l'Enquête sur le Niveau de Vie (ENV ; 2015), le taux de pauvreté de la région est de 54% contre une moyenne au niveau national de 46,3%. Aussi, les femmes du Poro éprouvent d'énormes difficultés de production et de commercialisation de leurs produits. Les femmes productrices de savon à partir du beurre de karité ont une production irrégulière et n'ont pas de pouvoir de décision pour la recherche des marchés. Elles se voient donc imposer un prix non rémunérateur par les grossistes.

Pour faire face à ces problèmes, le Gouvernement ivoirien a mis en place depuis 2012 des structures de fonds spéciaux, pour faciliter l'autonomisation économique des femmes, tels que: le Fonds Femmes et Développement du Ministère en charge de la Femme, de la Famille et de l'Enfant à hauteur de 4 321 000 dollars ; le Fonds de l'Entrepreneuriat Féminin du Ministère en charge du Commerce, de l'Industrie et de

la Promotion des PME qui s'élève à 8 643 000 dollars et le Fonds d'Appui aux Femmes de Côte d'Ivoire (FAFCI) initié et soutenu par la Première Dame de Côte d'Ivoire. Le projet FAFCI a permis à plus de 1500 femmes de la région du Poro de bénéficier d'un financement de 130.000.000 FCFA et d'autres matériels.

Ces initiatives sont renforcées par d'autres projets notamment le projet Autonomisation des Femmes et Dividende Démographique au Sahel (SWEDD) qui vise à réduire les inégalités et la vulnérabilité des femmes en augmentant leur autonomisation en vue de la réalisation du dividende démographique. Ce projet a été initié avec l'appui de la Banque Mondiale (MPD, 2019). Malgré tous ces efforts consentis par le gouvernement, les problèmes d'accès au financement des femmes demeurent surtout pour celles vivant en milieu rural.

Au niveau local, le conseil régional a mis sur pied une structure qui permet aux femmes de déclarer leurs actifs afin de bénéficier d'un accompagnement adéquat dans leur activité. Le conseil a mis en place un fond remboursable au niveau de la Plateforme des Services (PFS) qui accompagne tous les porteurs de projets, dont la priorité est accordée aux jeunes et aux femmes. Il existe aussi un fond non remboursable disponible au sein du conseil. De plus, des dons en matériels (tricycles etc..) ont été faits aux femmes par le conseil. Une évaluation régulière des besoins des femmes est faite pour favoriser une bonne intervention des élus locaux.

La notion de genre a été prise en compte par la mairie avec la nomination de la présidente de la mutuelle de développement des femmes de Korhogo comme 3ème adjointe au maire. Elle constitue le point focal des femmes auprès des structures de micro-finance. La mairie de Korhogo finance chaque année à hauteur de 3 000 000 FCFA les femmes qui ont des projets viables. Selon notre interlocutrice, les femmes de la région à cause de leur dynamisme disposent du montant le plus élevé des prêts octroyés aux femmes par l'État de Côte d'Ivoire. Enfin, le programme PMUDEL qui vise à accompagner les femmes veuves dans la création de fermes avicoles a eu un fort impact sur l'autonomisation des femmes dans la région. Ce programme a été initié par l'Union des Villes et Communes de Côte d'Ivoire (UVICOCI).

Pour aborder le chapitre des recommandations, il est vrai que plusieurs programmes ont été opérationnalisés dans la région en vue de l'autonomisation des femmes, mais il n'en demeure pas moins vrai que des efforts restent encore à faire. L'ignorance et le bas niveau d'éducation des femmes dans la région de Korhogo constituent un frein à l'accès au financement. Au regard de tout ce qui précède, nous recommandons les mesures suivantes :

**Aux autorités nationales et locales** : i) la transparence dans les procédures d'octroi de fonds et de dons ; ii) la transparence dans la procédure de sélection des bénéficiaires des différents projets.

De manière plus précise il est recommandé :

**Au gouvernement** : iii) de prendre des mesures pour faciliter l'accès aux marchés, notamment aux marchés internationaux conformément à la loi d'orientation agricole en Côte d'Ivoire ; iv) d'accélérer les travaux pour la création de la banque agricole de Côte d'Ivoire ; v) d'organiser des cours d'alphabétisation.

**Au conseil régional** : vi) de mettre à disposition des femmes la plateforme d'informations sur les différentes activités les concernant ; vii) d'organiser des formations sur la gestion des projets ; viii) d'être encore plus sensible à la notion du genre au niveau des responsabilités régionales.

**Au conseil municipal** : ix) de sensibiliser les femmes à la formation et l'alphabétisation ; x) de sensibiliser de manière plus accrue les femmes sur les procédures de finances publiques à travers leur participation effective aux sections budgétaires organisées dans la localité ; xi) mettre en place une structure d'encadrement (incubateurs) des porteurs de projets financés par la mairie.

## II- LA PROBLÉMATIQUE DE LA SANTÉ

L'étude menée par l'expert en santé du 22 octobre au 06 novembre 2021 dans la région du PORO a révélé deux (02) grandes thématiques prioritaires auxquelles sont rattachées des difficultés. Il s'agit des **RESSOURCES HUMAINES** et de la **QUALITÉ DES PRESTATIONS** qui sont toutes deux (02) fortement liées. Cette étude, précédée d'une recherche documentaire à la Direction Régionale de la santé du PORO a permis d'organiser des focus groupes auprès de trois (03) échantillons de femmes composés

respectivement de six (06), de huit (08) et de six (06) femmes des groupements féminins et/ou exploitantes de la Région du PORO. Un entretien individuel a été aussi mené auprès de trois (03) structures publiques de la santé, dont un pharmacien.

Au titre des ressources humaines, il se pose à la fois un problème d'insuffisance et de compétence du personnel de santé. La région compte 26 médecins généralistes, 03 gynécologues dont 01 à M'BENGUE, 04 chirurgiens dont 01 à M'BENGUE, 275 infirmiers, 167 sages-femmes et 372 agents de santé communautaires pour une population de 988 242 habitants dont 227 198 femmes en âge de procréer. Soit un médecin généraliste pour 40 000 habitants, un chirurgien pour 247 060 habitants, 01 infirmier pour 3600 habitants, un gynécologue pour 75 732 femmes en âge de procréer et une sage-femme pour 1360 femmes en âge de procréer. Malgré le nombre réduit de prestataires, plusieurs d'entre eux partagent leur temps de travail entre les cliniques privées et les centres de santé publics. Le peu de personnel restant a du mal à combiner l'accueil, la consultation et les soins à la fois. Concernant la mauvaise qualité des soins, elle est non seulement la conséquence des problèmes liés aux ressources humaines mais aussi de plusieurs autres facteurs. Les femmes déplorent le mauvais accueil dans les centres de santé publics.

Ce sont généralement des stagiaires, des agents d'hygiène sans compétence en la matière qui s'en chargent, sans ménagement à l'égard des usagers et surtout de ceux qui ne parlent que la langue locale. Autrement, c'est le fait d'agents de santé indéclicats qui n'observent les règles d'accueil et de prestation de soins que quand ils interviennent en clinique. Les femmes disent faire face à assez d'absences aux postes des professionnels de la santé. Non seulement l'environnement d'accueil est insalubre et inadapté, mais le pire est d'être obligé de se faire soigner par un personnel amateur et incompetent, sans supervision aucune.

Elles dépensent plus qu'il ne faut en médicaments et en soins du fait de plusieurs circuits et stratégies parallèles de vente de médicaments pour leur extorquer de l'argent. Les soins administrés par le personnel non compétent ou sans aucune conscience professionnelle est la cause de plusieurs accidents médicaux dont certains se soldent par la mort. Il ressort aussi une insuffisance de dotation des pharmacies, des hôpitaux en médicaments de la gratuité ciblée, des kits de césarienne et d'accouchement incomplets et insuffisants, l'insuffisance du contenu de kits pour les complications et les soins post opératoires. On enregistre aussi une difficile application de la

Couverture Maladie Universelle (CMU).

De ce fait, les femmes recommandent :

**•A la population :**

- De s'impliquer dans la gestion de leurs centres de santé respectifs à travers les comités de gestion mis en place (COGES) ;
- De dénoncer et d'éviter la complicité ou la protection des auteurs des pratiques illégales et interdites.

**•Aux autorités sanitaires, administratives et locales :**

- De veiller à la fonctionnalité des comités de gestion de tous les centres de santé dans la Région du PORO avec des textes clairs permettant la participation de chacun et éviter qu'il soit un instrument de cotisation à la solde de certains individus.

**•Au gouvernement :**

- De recruter et former les agents de santé sur des bases très rigoureuses afin d'éviter les mauvaises pratiques sur le terrain ;
- De doter la région de plusieurs agents de santé sur la base du ratio en la matière (1 infirmier pour 5 000 habitants ; 1 sage-femme pour 3 000 femmes ; 1 médecin 10 000 habitants).

**•A la Direction régionale et aux Directions départementales de la santé :**

- De veiller au respect des protocoles, des directives et des normes de santé dans les différentes structures sous leur responsabilité ;
- De veiller à l'affichage des prix des actes, des médicaments et à la délivrance des ordonnances et des factures de tous les actes de santé ;
- De renforcer les contrôles, les évaluations, les supervisions, les monitorages et les coachings des structures de santé.

**•Aux autorités :**

- D'assurer, de suivre et de contrôler la pratique de la gratuité dans les centres de santé.

**•A la nouvelle pharmacie de la santé publique :**

- D'approvisionner régulièrement la Région en médicaments et de veiller scrupuleusement au respect des prix ;
- De sanctionner tous les auteurs des mauvaises pratiques afin que cela serve de leçon aux autres ;
- D'affecter un personnel compétent et formés à l'accueil au service d'accueil des usagers ;
- Que chaque usager des centres de santé ait droit à

un accueil de qualité quel que soit son statut, rang et grade.

**•A l'État :**

- D'octroyer une dotation suffisante des hôpitaux en médicaments de la gratuité ciblée ;
- D'inciter ces hôpitaux mettent sur pied un comité de suivi de ces médicaments impliquant la communauté surtout féminine ;
- D'assurer l'effectivité de la mise en application de la Couverture Maladie Universelle sur le terrain.

**•Aux décideurs de tous les niveaux :**

- D'encourager & amener les prestataires qui ont des cliniques privés à accomplir leurs devoirs professionnels dans les centres de santé publics en y étant disponible, loin de toutes concurrences déloyales ;
- D'accomplir convenablement leurs devoirs professionnels dans les centres de santé publics et y être disponible et éviter de faire la concurrence déloyale aux services de santé publics ;
- De lutter contre les prescriptions abusives, le détournement et le vol des médicaments des patients ;
- de lutter contre la privatisation et la personnalisation des centres de santé publics par certains responsables de ces structures.

**•À toutes les parties prenantes :**

- de conjuguer les efforts pour assoir un système sanitaire sans racket ;
- de positionner des agents de santé communautaires dans les centres afin de servir d'interprètes.

**•A la communauté et plus particulièrement aux femmes :**

- de s'impliquer dans la sensibilisation et à l'assainissement des hôpitaux de la région.

### III - LA PROBLÉMATIQUE DE LA SÉCURITÉ

L'analyse qualitative des préoccupations et des besoins des femmes en matière de sécurité a été réalisé à partir des sous catégories suivantes : la discrimination, la violence à l'égard des femmes et les infractions contre les biens et les personnes. L'objectif de l'analyse est de décrire, d'expliquer et de proposer des recommandations aux problèmes sécuritaires identifiés.

Pour ce qui est de la discrimination et de la violence à l'égard des femmes, qui composent le premier sous thème, l'analyse les a abordés distinctement. Concernant les discriminations, elles se manifestent par une forme d'exclusion ou de restriction fondée sur le sexe ayant pour effet ou pour but de compromettre ou de détruire la reconnaissance, la jouissance ou l'exercice par les femmes, de leurs droits dans les domaines politique, économique, social, culturel et civil.

Les causes des discriminations que subissent les femmes à Korhogo, sont principalement rattachées à l'organisation spirituelle et religieuse du pays sénoufo. En effet, chez les sénoufos, la vie spirituelle dominée par le pôro et d'autres rites commande encore d'une façon déterminante, l'ensemble des comportements car la vie s'enracine dans le sacré. La société secrète du pôro qui est la plus connue, réservée aux hommes n'admet d'ailleurs exceptionnellement des femmes que lorsqu'elles sont ménopausées ou pré ménopausées. En fait, il s'agit d'une société initiatique essentiellement masculine et basée sur un système d'autorité hiérarchisé en classes d'âge. Autrement dit, c'est la religion qui, en définitive, détermine les rôles et les statuts respectifs des diverses catégories et composantes de la société, c'est-à-dire les enfants, les vieillards, les hommes et les femmes.

Ainsi, dans cette pratique religieuse, la femme est quasiment marginalisée au profit de la virilité et de la figure masculine. En somme, cette croyance s'impose comme le principe de régulation sociale à l'intérieur duquel, la société doit trouver le fondement de ses institutions et l'individu l'axe de référence de son activité.

Cette représentation sociale discriminante débouche également sur une violence physique et morale sur le sexe féminin entraînant un préjudice ou des

souffrances physiques, sexuelles ou psychologiques. Il s'agit entre autres, de violence conjugale et sexuelle, de voies de fait avec la sortie de la procession du pôro, de violence liée à la pratique de la sorcellerie, du viol, des intimidations au travail et les établissements d'enseignement et ailleurs, de violence liée à la dote, aux pratiques initiatiques destinées aux femmes, aux mariages forcés et aux mutilations génitales féminines. La discrimination et la violence à l'égard des femmes sont reconnues comme des infractions pénales et une violation des droits de l'homme en droit positif ivoirien. Cependant, si ces agissements sont prévus et réprimés par des instruments juridiques nationaux et internationaux, on constate matériellement une ineffectivité de ces normes à Korhogo, en ce sens que les auteurs desdits actes jouissent d'une impunité que favorise l'immunité du bouclier religieux.

Pour y remédier, des recommandations sont proposées :

- Prévenir, par la sensibilisation des communautés sur les droits et devoirs des femmes prévus par la loi ;
- Créer un comité d'écoute et de réception des avis des femmes au niveau des collectivités territoriales ;
- Accroître de la sensibilisation du public et de la mobilisation sociale (utilisation des médias locaux) ;
- Protéger les femmes à travers :
  - le renforcement des instruments juridiques ;
  - la répression effective des actes délictueux ;
  - l'adoption et l'application effective des lois ;
  - l'accessibilité de la justice aux femmes et aux filles.
- Assurer aux femmes l'accès aux services aux services essentiels tels que l'octroi de subventions, les investissements qui respectent l'égalité des sexes et encouragent l'autonomisation des femmes.

Le deuxième sous thème relative aux infractions contre les biens et les personnes se manifeste généralement par le vol de motos, les agressions physiques, les accidents de la circulation causés par les motos et l'arnaque dans les transactions électroniques. Nonobstant les autres facteurs explicatifs ordinaires, la principale raison de ces infractions est à mettre au compte du coût social de la crise militaro politique débutée en 2002 qui a contribué à créer des opportunités délinquantes très importantes. Cependant, les efforts entrepris par les autorités de la ville dès la fin de la crise ont contribué à freiner la criminalité avec l'avènement des unités d'élites de la police telles que la police criminelle, le CCDO et le GMI.

Ce durcissement de la répression policière qui a réussi à dissuader les délinquants connaît ces derniers temps un ramollissement causé par l'intervention des autorités coutumières dans les procédures.

Cette situation pointe du doigt, une fois de plus, le poids de la domination traditionnelle dans la gouvernance de la ville. En effet, cette ingérence coutumière dans la sphère policière et judiciaire a abouti à un laxisme sécuritaire qui occasionne ces derniers temps, une inflation de la criminalité et de la délinquance. En effet, les autorités traditionnelles ont formellement désapprouvé le fait que des délinquants d'origine sénoufo soient arrêtés et déférés devant les tribunaux même si leur culpabilité est avérée. Pour éviter des tensions avec les autorités coutumières qui semblent avoir plus de légitimité que les autorités modernes, un comité consultatif a été créé. Si la création de ce comité contribue à la décrispation, il serait judicieux que les autorités de police et les autorités judiciaires reprennent le lead du contrôle social pour que force reste à la loi et aux institutions.

Les recommandations à ce niveau vont essentiellement à l'endroit des autorités locales (préfet, maire, conseil général) qui par délégation ou transfert de pouvoir jouissent de prérogatives en matière de sécurité :

- il faut dans un premier temps saisir la chambre des rois et des chefs pour instaurer un comité de dialogue permanent entre les autorités politiques et administratives et la chefferie de Korhogo afin d'aboutir à un compromis pouvant résoudre ce bicéphalisme ;
- Au niveau de la prévention et de la police administrative, il faut de prime abord réaliser un diagnostic de sécurité et rédiger un plan local de sécurité. Ensuite, il faut renforcer et intensifier les patrouilles de police de proximité et la régulation de la voie publique sans oublier de veiller, assurer convenablement le maintien de l'ordre lors des sorties des processions du pôro ;
- Il faut entreprendre des campagnes de sensibilisation sur les mesures de sécurité routière arrêtées par le préfet ;

- Il faut également proposer un plan de resocialisation des ex-combattants qui peinent encore à trouver une issue, avec comme alternative l'autoriser de la circulation des véhicules taxis. Il faut réduire les opportunités délinquantes en procédant à l'électrification des zones criminogènes et en maintenant un dialogue permanent avec les associations de la société civile pour une meilleure gouvernance de la sécurité ;

- Il faut permettre le renforcement des capacités opérationnelles des unités d'élites de la police criminelle, présentes dans la région afin d'agir sans être intimidées.

Pour conclure, il faut retenir que la question de la violence et de la discrimination à l'égard des femmes et les infractions contre les biens et les personnes dont elles sont victimes sont favorisées par un environnement culturel et religieux qui surplombe les structures conventionnelles de régulation sociale. Ainsi, réduire l'influence de la domination traditionnelle dans la région contribuerait à contenir l'insécurité et l'anomie qui commencent à s'enraciner dans la société sénoufo.





## A PROPOS DE LA NOTE D'ANALYSE

Il est de notoriété qu'il manque à la société civile en général, et particulièrement à la société civile féminine en Côte d'Ivoire, des analyses focalisées sur les enjeux locaux du système de Gestion des Finances Publiques (GFP). Le projet " Finances publiques, je participe ! " offre, à travers la présente initiative, l'opportunité aux femmes de réfléchir et de traduire, avec l'aide d'Experts-Consultants, leurs regards des problématiques locales qui impactent négativement leur quotidien. Une telle approche est un excellent moyen pour préparer les femmes à investir l'espace public, à la fois, pour mieux faire entendre leur voix et pour conduire des plaidoyers encore plus efficaces. Le projet " Finances Publiques, je participe ! " est Co-financé par l'Union européenne et la Friedrich-Ebert-Stiftung (FES) et mis en œuvre par la FES et le Réseau Ivoirien pour la Défense des Droits de l'Enfant et de la Femme (RIDDEF) dans quatre (4) régions de la Côte d'Ivoire, notamment à Abidjan, Bondoukou, Daloa et Korhogo.

## MENTIONS LÉGALES

Illustration de couverture : Guei Dessekane

## DÉLÉGATION DE L'UNION EUROPÉENNE EN COTE D'IVOIRE

Avenue Terrasson de Fougères, Immeuble Union européenne  
01 BP 1821 Abidjan 01 Tél : +225 27 20 31 83 50  
delegation-cote-divoire@eeas.europa.eu

## FRIEDRICH-EBERT-STIFTUNG ABIDJAN

08 B.P 312 Abidjan 08 Tél.: 00225 27 22 43 88 99  
info@fes-cotedivoire.org  
<https://jeparticipe.fes.de>

## RIDDEF COTE D'IVOIRE SIEGE SOCIAL NATIONAL

Abidjan Cocody 2 plateaux, Boulevard Latrille, Imm BOTIWA,  
escalier E, 2 ème étage, appt 546  
Fixe : +225 27 22 54 19 79  
Site : [www.riddef.org](http://www.riddef.org) Email  
[riddefsiège@gmail.com](mailto:riddefsiège@gmail.com)  
Facebook : riddef côte d'ivoire

## AUTEURS

Mme Caroline Blé, Docteur en Economie - UPGC, Korhogo-CI, Experte volet Finances  
M. Soumahoro Sékou Enseignant - Chercheur - UPGC, Korhogo - CI, Expert volet Santé  
M. Nahi Pregnon Claude, Consultant, Expert volet Insécurité  
Participantes des 13 Organisations de la Société Civile féminines de Korhogo

## ©2021 FRIEDRICH-EBERT-STIFTUNG

La reproduction de ce document est interdite sans autorisation écrite de l'UE - FES- RIDDEF. Les idées et thèses développées dans ce document sont émises dans le cadre de la réalisation du projet " Finances Publiques, je participe ! " Cette publication a été produite avec le cofinancement de l'Union européenne. Son contenu relève de la seule responsabilité de l'auteur et ne reflète pas nécessairement les opinions de l'Union européenne, de la FES et du RIDDEF.

Cette publication a été produite avec le cofinancement de l'Union européenne. Son contenu relève de la seule responsabilité de l'auteur et ne reflète pas nécessairement les opinions de l'Union européenne, de la FES et du RIDDEF.



Cofinancé par  
l'Union européenne

